
ÉTABLISSEMENTS PRODUISANT DES DÉCHETS INFECTIEUX ET AUTRES DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS : LISTE DE CONTROLE

Les établissements ci-dessous constituent des sources potentielles de déchets infectieux et autres déchets d'activités de soins :

- Hôpitaux, centres médicaux et polycliniques
- Cliniques
- Petits centres de santé primaires, centres de santé communaux et postes de santé
- Centres de soins ambulatoires spécialisés
- Centres de dialyse
- Centres d'obstétrique et de maternité
- Centres de diagnostic
- Laboratoires médicaux
- Établissements d'enseignement sanitaire
- Laboratoires et centres de recherche biomédicaux
- Laboratoires et centres de recherche biotechnologiques
- Laboratoires de médecine nucléaire
- Banques de sang, centres de collecte de sang et centres de transfusion sanguine
- Cabinets médicaux
- Cliniques et cabinets dentaires
- Centres de traitement en médecine alternative (par exemple, les centres d'acupuncture)
- Hôpitaux vétérinaires
- Cabinet et cliniques vétérinaires
- Centres de recherche et d'essais sur les animaux
- Centres de quarantaine d'animaux
- Pharmacies et dispensaires
- Établissement de fabrication de produits pharmaceutiques
- Maisons de repos pour personnes âgées
- Établissements de soins de longue durée ou de soins palliatifs pour personnes âgées et malades chroniques
- Environnements de soins à domicile
- Salons funéraires et morgues
- Infirmières des établissements commerciaux ou industriels
- Infirmières, cliniques et postes de santé des instituts et universités
- Établissements de tatouage et de piercing d'oreille
- Services d'urgence (stations d'ambulance, centres paramédicaux)
- Services d'intervention d'urgence (casernes de sapeurs pompiers, opérations de sauvetage)
- Hôpitaux, cliniques et postes de santé des établissements militaires
- Postes de santé des services de police

- Établissements de médecine légale, cabinets de médecins légistes ou laboratoires d'autopsie, laboratoires de police scientifique
- Centres de réadaptation de toxicomanes
- Cliniques ou postes de santé des établissements pénitentiaires
- Postes de santé et de quarantaine des aéroports, des ports et des services d'immigration ou des douanes
- Cliniques ou postes de santé des établissements d'enseignement élémentaire et des camps d'été/de vacances
- Postes de premiers secours